

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - EYSINES- PAE Centre Bourg - Travaux de requalification du centre bourg - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

Le PAE d'Eysines Centre Bourg s'inscrit dans le cadre des politiques communautaires de renouvellement des centres villes en renforçant leur centralité et en diversifiant leurs fonctions et leurs usages (habitat, activités économiques, services) dans un souci de cohérence urbaine durable avec les espaces périphériques.

Dans le cadre du PAE d'Eysines Centre Bourg instauré par délibération du Conseil Communautaire n°2006/0677 en date du 22 septembre 2006 et modifié par délibération du Conseil Communautaire n°2009/0123 en date du 13 mars 2009, la Communauté Urbaine de Bordeaux projette en accord avec la ville d'Eysines d'effectuer des travaux de requalification du centre bourg de la commune.

Une première étude urbaine de définition a été réalisée par l'A'Urba en 2003. Le projet urbain qui sous tend le PAE a ensuite été élaboré par l'urbaniste Laurent FAGART dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle, conclue fin 2005, ayant permis de faire la synthèse des enjeux du secteur. Le parti d'aménagement retenu consiste à requalifier l'espace du centre ville dans une optique générale de densification et de diversification de l'habitat tout en aérant et en restructurant les lieux publics et le maillage viaire et ce, afin de créer les conditions propices au fonctionnement des services et commerces de proximité.

Pour la mise en œuvre de ce projet urbain via la réalisation des équipements publics du PAE, la mission de maîtrise d'œuvre de base infrastructure a été confiée après consultation au groupement représenté par « l'atelier Paysages » de l'agence Graziella Barsacq par délibération du Conseil Communautaire n°2007/0667 en date du 21 septembre 2007.

La mise au point du projet urbain et la précision des orientations souhaitées par la ville ont conduit à une validation de l'Avant Projet Sommaire en juillet 2008.

Cet avant projet vise à retraiter la place de la Victoire en véritable espace public central partagé dédié au mode doux en lien avec l'élargissement des principales voies du secteur

et la création de mail, square et parking nouveaux améliorant ainsi l'accessibilité et la lisibilité du secteur mairie-église-centre culturel.

La finalisation technique des travaux d'aménagement projetés est intervenue en décembre 2009 avec la validation du PRO-DCE en étroite relation avec la ville, qui réalisera également un programme de travaux de sa compétence sur ce même secteur.

La complémentarité entre les aménagements sous maîtrise d'ouvrage communautaire et ceux sous maîtrise d'ouvrage ville a été un impératif majeur durant l'élaboration concertée et partagée du projet d'aménagement du centre ville.

Une phase de concertation à destination de la population s'est d'ailleurs tenue en Mairie d'Eysines durant l'année 2009 et a permis aux habitants de s'approprier le projet et de s'exprimer.

Les travaux projetés visent globalement à permettre une évolution urbaine soutenable et adaptée via la requalification du centre ville dans une démarche de développement durable qui implique notamment la desserte par le tramway prévue à moyen terme.

Afin de réaliser ce programme de travaux, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir lancer un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics, d'approuver le projet de dossier de la consultation (consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction Centrale des Achats et Marchés 6^o étage) et d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

Ce marché se décompose en une tranche ferme et en deux tranches conditionnelles correspondant aux phasages des différentes maîtrises foncières et conformément à l'article 72 du code des marchés publics.

Il comporte deux lots distincts : lot 1 (VRD): « travaux de terrassement voirie réseaux humides génie civil et réseaux secs » et lot 2 (sols) : « traitement des sols »

Les caractéristiques du marché sont indiquées dans le tableau ci-après (les prix sont fixés aux conditions économiques de juillet 2008) :

Montant en € HT	lot 1 VRD	lot 2 SOLS	TOTAL
tranche ferme TF	545 539,10	621 555,00	1 167 094,10
place de la Victoire	270 200,50	437 300,00	707 500,50
mail des savonniers	237 603,30	135 645,00	373 248,30
rue docteur Barrière	37 735,30	48 610,00	86 345,30
TC 1 Rue du Capitaine Guiraud	341 594,30	119 430,00	461 024,30
TC2 Avenue de Verdun	138 579,00	84 050,00	222 629,00
TOTAL	1 025 712,40	825 035,00	1 850 747,40

L'opération est estimée à 1850 747€ HT, soit 2 213 493€ TTC aux conditions économiques de juillet 2008. Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2010 et suivants, chapitre 23, compte 2315, CRB D710, fonction 8220, programme HB 00.

Ces travaux s'inscrivent dans l'opération PAE Centre Bourg d'Eysines, dont une partie est réalisée sous maîtrise d'ouvrage ville. En raison du montant de cette opération estimé à 4 745 705€ HT, la publicité de cette procédure sera européenne.

Des clauses environnementales et sociales sont intégrées au Dossier de Consultation des Entreprises.

Le délai d'exécution des travaux sera de 18 mois pour la tranche ferme, 5 mois pour la tranche conditionnelle 1 et 5 mois pour la tranche conditionnelle 2. Le délai maximal d'affermissement des tranches conditionnelles est de 36 mois à compter de l'ordre de service valant début d'exécution de la tranche ferme. Aussi, la durée de marché est de 41 mois.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72.

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2006/0677 en date du 22 septembre 2006 approuvant la création du PAE Eysines Centre Bourg,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2009/0123 en date du 13/03/2009 modifiant le programme des équipements publics à réaliser au titre du PAE,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- Qu'il convient de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer les marchés de travaux à des entreprises pour réaliser les aménagements permettant de requalifier le centre bourg de la commune d'Eysines eu égard à l'importance et à la complexité des actions à mener ainsi que leurs coûts dans un délai imparti,

- Que pour permettre la réalisation de l'opération projetée dans le cadre du PAE, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence.

DECIDE :

ARTICLE 1:

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

ARTICLE 2:

Le projet de dossier de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 3:

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot.

ARTICLE 4:

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

ARTICLE 5:

La dépense résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2010 et suivants, chapitre 23, compte 2315, CRB D710, fonction 8220, programme HB 00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

Mme. CHRISTINE BOST

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 JUILLET 2010

PUBLIÉ LE : 1 JUILLET 2010